



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le 13 mai 2024 à 19 h 30 au Centre communautaire situé au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Sont présents :

Monsieur John Dalzell, conseiller;	District 1
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;	District 2
Madame Helen Morrison, conseillère;	District 3
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;	District 4
Madame Caroline Desrosiers, conseillère.	District 5

Sont absents :

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller	District 6
--	-------------------

Formant quorum sous la présidence de madame Catherine Hamé, mairesse.

Est également présente madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière.

À 19 h 36, la mairesse déclare la séance ouverte.

8201-05-24

2.0 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

- 1.0 Ouverture de l'assemblée**
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour**
- 3.0 Suivi des questions posées à la dernière assemblée**
- 4.0 Adoption du procès-verbal**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024**
- 5.0 Finances, Administration et Greffe**
 - 5.1 Journal des factures payées et des factures à payer**
 - 5.2 Dépôt du rapport de dépenses au 30 avril 2024**
 - 5.3 Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique**
 - 5.4 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024**
 - 5.5 Ressources humaines - Embauches saisonnières**
 - 5.6 Abandon de l'imposition d'une réserve foncière sur le lot 1 922 202 du cadastre du Québec**
 - 5.7 Projet pilote d'accès à la baignade - Adoption de la politique**
 - 5.8 Octroi de contrat biologiste – Surveillance du lac Loiselle**
 - 5.9 Octroi de contrat - Sauveteur pour le projet pilote d'accès à la baignade**
 - 5.10 Promesse d'achat à l'Ordre Hospitalier de Saint-Jean de Dieu**
 - 5.11 Octroi de contrat – Remplacement du système d'air climatisé à la caserne**
 - 5.12 Cession dossier chemin des Chevaux**
 - 5.13 Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales**
 - 5.14 Autorisation d'encherir – Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales**



Séance ordinaire du 13 mai 2024

- 5.15 Exercice d'un droit de préemption lot 1 922 203
- 5.16 Appel d'offres pour les chemins Filion et Fournel

6.0 Travaux publics et voirie

- 6.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité travaux publics, voirie et bâtiments tenue le 26 avril 2024

7.0 Loisirs, culture et vie communautaire

- 7.1 Mandat aux professeurs – Cours session printemps 2024
- 7.2 Dépôt de la liste des employés engagés pour le camp de jour Magicoparc été 2024
- 7.3 Soutien à l'excellence sportive pour la jeunesse - Juliette Legault
- 7.4 Soutien à l'excellence sportive pour la jeunesse - Philippe Carpentier
- 7.5 Soutien à l'excellence sportive pour la jeunesse - Arielle Legault

8.0 Urbanisme

- 8.1 Avis de motion et adoption du premier projet de règlement numéro 1001-43-2024 modifiant le règlement de zonage 1001 afin de préciser l'autorisation relative à l'installation d'un quai pour les usages commerciaux, industriels et publics
- 8.2 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 avril 2024
- 8.3 Demande de dérogation mineure - 740 chemin Sainte-Anne-des-Lacs
- 8.4 Demande de dérogation mineure - 1260 chemin Sainte-Anne-des-Lacs
- 8.5 Demande de dérogation mineure - 85 chemin des Loriots
- 8.6 Demande de dérogation mineure - 6 chemin des Frênes
- 8.7 Entérinement de la nomination de madame Montaha Sbeiti au poste d'inspectrice en urbanisme

9.0 Sécurité publique et incendie

- 9.1 Approbation du bilan 2023 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (S.C.R.I.)
- 9.2 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité sécurité publique tenue le 16 avril 2024

10.0 Environnement

- 10.1 Octroi d'un mandat pour la réalisation d'une étude portant sur la protection et l'intégration de l'eau souterraine en aménagement du territoire
- 10.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 603-2024 modifiant la clause de taxation du règlement 603-2023
- 10.3 Soutien à la création d'une aire protégée au Parc municipal des Bouleaux à Morin-Heights

11.0 Divers

12.0 Correspondance

13.0 Période de questions

14.0 Levée de la séance

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 13 mai 2024

3.0 Suivi des questions posées à la dernière assemblée

Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée.

4.0 Adoption du procès-verbal

8202-05-24

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

D'approuver le procès-verbal du 8 avril 2024.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.0 FINANCES, ADMINISTRATION ET GREFFE

8203-05-24

5.1 Journal des factures payées et des factures à payer

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE

D'accepter la liste des factures payées au 30 avril 2024 pour un montant de 497 669,21 \$.

Chèques numéros : 20814 à 20815, 20816 et 20817 à 20822 ;
Dépôts directs numéros : 1784 à 1791, 1793 à 1803, 1792, 1804 à 1809 et 1810 ;
Prélèvements bancaires numéros : 2925 à 2930, 2932 à 2934, 2935 à 2943, 2952 à 2953, 2944 à 2951 et 2954.

D'accepter la liste des factures à payer au 30 avril 2024 pour un montant de 178 921,47 \$.

Chèques numéros : 20823 à 20841 ;
Dépôts directs numéros : 1811 à 1848.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8204-05-24

5.2 Dépôt du rapport de dépenses au 30 avril 2024

Catherine Hamé, mairesse dépose au conseil le rapport des dépenses au 30 avril 2024.



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 13 mai 2024

8205-05-24

5.3

Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement ;

ATTENDU QUE selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance ;

ATTENDU QUE selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement ;

ATTENDU QUE selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars ;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus ;

ATTENDU QUE ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique ;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026 ;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.) ;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

Que le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure ;

Que le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes ;

Que le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 13 mai 2024

Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités ;

Que le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme ;

Que la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 ;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 4



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 13 mai 2024

ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8207-05-24

5.5 Ressources humaines - Embauches saisonnières

ATTENDU la charge de travail au Service des travaux publics en période estivale et l'importance de ne pas diminuer le service offert aux citoyens ;

ATTENDU QUE le service de location d'embarcations, offert uniquement durant la période estivale, requiert l'embauche de ressources humaines afin de répondre à la forte demande ;

ATTENDU QUE, conformément à la Politique de dotation en ressources humaines, un processus de sélection a été effectué pour chacune des embauches.

IL EST PROPOSÉ PAR JOHN DALZELL, CONSEILLER

D'entériner l'embauche de Richard Lavallée au poste de journalier pour la saison estivale 2024 à l'échelon 1 du groupe F ;

D'entériner l'embauche d'André Doucet au poste de journalier pour la saison estivale 2024 à l'échelon 1 du groupe F ;

D'entériner l'embauche d'Émilie Leblanc au poste de préposée à la location d'embarcations pour la saison estivale 2024 à l'échelon 3 du groupe F ;

D'entériner l'embauche de Jade Saulnier au poste de préposée à la location d'embarcations pour la saison estivale 2024 à l'échelon étudiant du groupe F.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 13 mai 2024

Les sommes seront imputées aux postes budgétaires 02-32000-142 pour les journaliers et 02-70152-142 pour les préposées aux embarcations.

8208-05-24

5.6

Abandon de l'imposition d'une réserve foncière sur le lot 1 922 202 du cadastre du Québec

ATTENDU QU'aux termes de la résolution numéro 7567-06-2022 le conseil municipal a imposé une réserve pour fins publiques sur le lot 1 922 202 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, et dont la description technique apparaît à la minute 6788 préparée par Alioune Badara Ngom, arpenteur-géomètre, et ce, aux fins de réserve foncière et d'aménagement éventuel d'un site municipal d'entreposage de sable et de sel (abrasifs) ;

ATTENDU QUE le terme de l'avis de réserve prend fin prochainement ;

ATTENDU le désir de ne pas reconduire la réserve imposée en 2022.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'abandonner l'imposition de la réserve ci-haut mentionnée ;

De mandater la firme PFD Avocats pour la préparation, le dépôt et les représentations nécessaires pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, d'un avis d'abandon d'une réserve foncière sur le lot 1 922 202 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Terrebonne.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-19000-412.

8209-05-24

5.7

Projet pilote d'accès à la baignade - Adoption de la politique

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Anne-des-Lacs reçoit des représentations de citoyens pour avoir accès à un plan d'eau, pour la baignade en nature, depuis maintenant plus de 30 ans ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entamé une démarche consultative ambitieuse sur l'accès à l'eau, dès 2022, par des consultations publiques, consultations d'experts et création d'un comité citoyens consultatif ;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de valoriser les intérêts de sa population tout en tenant compte de la quiétude des citoyens, du respect de l'environnement et de la capacité des payeurs de taxes ;

ATTENDU QUE le projet pilote d'accès à la baignade proposé, en 2024, prévoit d'emblée adresser 15 des 17 contraintes au projet identifiées par le comité d'accès à l'eau ;

ATTENDU QUE le lac Loïselle a été identifié comme un endroit propice où déployer un projet pilote d'accès à la baignade en raison de la présence du lieu de baignade avec surveillance déjà tout équipé du camp de jour ;



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 13 mai 2024

ATTENDU QUE les charges financières du projet pilote pourront s'inscrire dans le budget courant de 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

Que l'ensemble des éléments du projet pilote d'accès à la baignade soit mis en place par l'administration pour l'été 2024 ;

Qu'une reddition de compte incluant les statistiques d'achalandage, les données financières et l'impact sur l'environnement soit déposée au conseil municipal du 16 octobre 2024.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Les sommes seront transférées du budget courant de 2024 et imputée au poste budgétaire « parc et terrain de jeux ».

8210-05-24

5.8

Octroi de contrat biologiste – Surveillance du lac Loiselle

ATTENDU la nécessité d'évaluer l'impact environnemental de l'augmentation d'achalandage de baigneurs au lac Loiselle en raison du projet pilote d'accès à la baignade de l'été 2024 ;

ATTENDU QUE nous avons déjà un historique d'échantillonnage microbiologique du lac depuis 2008 ;

ATTENDU QUE des organismes travaillant avec la Municipalité produisent déjà des analyses de phosphore total, de Chlorophylle, de COD et d'inventaire des herbiers aquatiques ;

ATTENDU la nécessité d'évaluer et d'effectuer un suivi de la température, de la lumière, de la qualité de l'eau et de l'érosion du lac Loiselle.

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

De mandater, Anne-Claire Robert directrice générale à octroyer un mandat à un biologiste pour un montant maximal de 5 000 \$ pour la saison estivale de 2024.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-70150-411.

8211-05-24

5.9

Octroi de contrat - Sauveteur pour le projet pilote d'accès à la baignade

ATTENDU la nécessité d'assurer la sécurité des baigneurs lors du projet pilote d'accès à la baignade à l'été 2024 ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 13 mai 2024

ATTENDU la difficulté récurrente à recruter des sauveteurs ;

ATTENDU la soumission de la firme Service de sauveteurs au montant de 5 754 \$ avant taxes ;

ATTENDU la possibilité que cette soumission soit revue à la baisse en cours de route selon la disponibilité de nos sauveteurs engagés pour le camp de jour.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'octroyer un contrat à la firme Service de sauveteurs au montant de 5 754 \$ avant taxes pour la saison estivale de 2024.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-70150411.

8212-05-24

5.10

Promesse d'achat à l'Ordre Hospitalier de Saint-Jean de Dieu

ATTENDU les discussions avec l'Ordre Hospitalier de Saint-Jean de Dieu ;

ATTENDU la possibilité d'acquérir des terrains pour des fins municipales de parc, de terrain de jeux ou d'espace naturel ;

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire de 50 % du barrage Loiselle (no X2181546).

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De transmettre une promesse d'achat à l'Ordre hospitalier de Saint-Jean de Dieu ;

Que la promesse d'achat offre d'acquérir les lots 1 920 470, 1 920 469, 1 922 158, 1 920 436, 1 920 471 et 1 920 504 au cadastre du Québec, du bureau de la circonscription foncière de Terrebonne. Le tout incluant un bâtiment principal et ses dépendances portant le numéro 19 chemin des Érables à Sainte-Anne-des-Lacs ;

Que la promesse d'achat inclus le résiduel des droits détenus dans le barrage X2181546 (barrage Loiselle) ;

Que la vente soit faite sans garantie légale ;

Que le prix d'achat soit de CENT MILLE DOLLARS (100 000 \$) ;

Que le fond spécial pour parc soit affecté d'un montant de CENT MILLE DOLLARS (100 000 \$) plus les frais de transaction et taxes si requis pour l'acquisition des immeubles aux présentes ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 13 mai 2024

Que Me Françoise Major, notaire, ou un associé, soit mandatée pour instrumenter tout acte relié à l'acte de vente ;

Que madame Catherine Hamé, mairesse et Anne-Claire Robert, directrice générale soient autorisées à signer la promesse d'achat, l'acte de vente et tous les documents nécessaires pour réaliser la présente.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8213-05-24

5.11

Octroi de contrat – Remplacement du système d'air climatisé de la caserne

ATTENDU la défectuosité du système actuellement en place et la récurrence des interventions de réparation, et ce, depuis plusieurs années ;

ATTENDU la recommandation du groupe SISTM effectuant l'entretien de nos équipements de régulariser la situation de façon plus permanente afin d'éviter des coûts importants en maintenance comme l'ont vécu d'autres municipalités avec le même système ;

ATTENDU les travaux électriques réalisés en novembre 2023 par TBA électrique afin de séparer le système de chauffage de l'équipement non fonctionnel ;

ATTENDU la nécessité de brancher un système de climatisation, pour l'été 2024, à la caserne ;

ATTENDU les trois soumissions de la firme SISTM reçues le 6 mai 2024, permettant une installation au printemps 2024 ;

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 493-2020 de gestion contractuelle.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De mandater la firme SISTM à procéder au remplacement du système d'air climatisé de la caserne au montant maximal de 30 000 \$, incluant le démantèlement et la disposition écologique du système défectueux actuellement en place ;

Que la dépense soit effectuée à même le fonds de roulement sur une période d'amortissement de dix (10) ans.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 13 mai 2024

8214-05-24

5.12

Cession dossier chemin des Chevaux

ATTENDU QUE le chemin des Chevaux a été attribué par erreur à la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs après la réforme cadastrale ;

ATTENDU QUE les démarches de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs depuis septembre 2021 à travers les résolutions numéro 7365-09-2020, 7680-12-2022 et 7797-04-2023 ;

ATTENDU QUE le lot faisant l'objet des présentes, maintenant connu sous le numéro 6 561 142, n'a aucune utilité pour la Municipalité ;

ATTENDU QUE le lot 6 561 142 n'est plus affecté à l'utilité publique aux termes de la résolution numéro 8054-12-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs confirme son droit de propriété concernant les lots 6 1561 139, 6 561 140 et 6 561 141 ;

ATTENDU l'intervention de monsieur Yves Bourgoïn, de la Succession Noella Laberge ou ayants droits, cédant tous les droits qu'il pourrait détenir à l'égard du lot 6 561 139, 6 561 140 et 6 561 141.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De procéder à un acte de cession de tous les droits que pourraient détenir la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs au propriétaire du matricule 5780-98-6255 (Ferme Seigneurie Bellefeuille) ou aux ayants droit de madame Noella Laberge en ce qui concerne le lot 6 561 142 ;

De consentir à ce que la Municipalité soit la seule propriétaire des lots 6 561 139, 6 561 140 et 6 561 141 ;

De mandater maître Carole Forget, notaire afin de réaliser la présente ;

Que Catherine Hamé, mairesse et Anne-Claire Robert, la directrice générale soient autorisées à signer tous les documents pour réaliser la présente ;

De rescinder les résolutions 7365-09-2020, 7680-12-2022 et 7797-04-2023 ;

De participer au paiement des honoraires de Me Carole Forget au tiers de la facture avec les deux autres parties prenantes au dossier.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-19000-412.

8215-05-24

5.13

Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales

ATTENDU QUE la Municipalité doit percevoir toutes les taxes municipales sur son territoire ;



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 13 mai 2024

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé une liste des personnes endettées envers la Municipalité dû au non-paiement des taxes municipales ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut, la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE

Qu'Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalités et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalités et frais ne soient entièrement payés avant la vente ;

Qu'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soient transmis à la MRC des Pays-d'en-Haut.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8216-05-24

5.14

Autorisation d'enchérir – Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1038 du *Code municipal*, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE

D'autoriser Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière ou, en son absence, Sylvain Michaudville, directeur général adjoint, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes à enchérir, pour et au nom de la Municipalité, jusqu'à un montant maximal équivalent au montant des taxes, en capital, intérêts, pénalité et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, et à acquérir, au nom de la Municipalité, tout immeuble de son territoire mis en vente.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 13 mai 2024

8217-05-24 5.15

Exercice d'un droit de préemption lot 1 922 203

ATTENDU le règlement numéro 604-2023 sur le droit de préemption ;

ATTENDU la résolution 8050-12-23 assujettissant le lot 1 922 203 du cadastre du Québec du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne à un droit de préemption ;

ATTENDU la notification du propriétaire d'aliéné ledit lot au terme d'un avis transmet le 22 avril 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De renoncer à son droit de préemption suite à la réalisation de l'aliénation projetée dont l'avis d'assujettissement a été publié au bureau de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 28 602 152 ;

Que madame Catherine Hamé, mairesse et Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière soient autorisées à signer tous les documents nécessaires pour effectuer la radiation de l'avis d'assujettissement du lot 1 922 203 ;

De payer les frais des présentes conformément à l'article 1104.1.5 du *Code municipal du Québec*.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-19000-411.

8218-05-24 5.16

Appel d'offres pour les chemins Filion et Fournel

ATTENDU le Règlement sur la gestion contractuelle et le Code municipal du Québec ;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De procéder par appel d'offres public pour la réfection des chemins Filion et Fournel ;

De désigner Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière responsable de l'appel d'offres.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 13 mai 2024

6.0 TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

8219-05-24

6.1

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité travaux publics, voirie et bâtiments tenue le 26 avril 2024

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose le procès-verbal de la séance du comité travaux publics, voirie et bâtiments tenue le 26 avril 2024.

7.0 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8220-05-24

7.1

Mandat aux professeurs – Cours session printemps 2024

ATTENDU QUE divers cours sont offerts aux citoyens dans le cadre de la programmation du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

D'accepter la liste des professeurs mandatés pour offrir des cours aux citoyens à la session printanière 2024 ;

D'autoriser la directrice générale à faire les modifications et/ou changements nécessaires.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Les sommes seront imputées au poste budgétaire numéro 02-70193-447 et les revenus au poste budgétaire numéro 01-23470-500.

8221-05-24

7.2

Dépôt de la liste des employés engagés pour le camp de jour Magicoparc été 2024

Helen Morrison, conseillère dépose la liste des employés engagés pour le camp de jour Magicoparc été 2024.

8222-05-24

7.3

Soutien à l'excellence sportive pour la jeunesse - Juliette Legault

ATTENDU QUE Juliette Legault, citoyenne de Sainte-Anne-des-Lacs, a remporté la 2^{ème} position en ski alpin lors du championnat national de l'Est U16 le 22 mars dernier ;

ATTENDU QUE le conseil municipal porte la voix des citoyens de Sainte-Anne-des-Lacs pour transmettre à Juliette Legault nos plus sincères félicitations ;

ATTENDU la politique de soutien à l'excellence sportive pour la jeunesse.

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE

De lui remettre une bourse de 300 \$ pour sa 2^{ème} position à une compétition nationale.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 13 mai 2024

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-11001-970.

8223-05-24

7.4

Soutien à l'excellence sportive pour la jeunesse - Philippe Carpentier

ATTENDU QUE Philippe Carpentier, citoyen de Sainte-Anne-des-Lacs, a remporté la 1^{ère} position en ski acrobatique slopstyle lors du championnat provincial du 2 mars dernier ;

ATTENDU QUE le conseil municipal porte la voix des citoyens de Sainte-Anne-des-Lacs pour transmettre à Philippe Carpentier nos plus sincères félicitations ;

ATTENDU la politique de soutien à l'excellence sportive pour la jeunesse.

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE

De lui remettre une bourse de 200 \$ pour sa 1^{ère} position à une compétition provinciale.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-11001-970.

8224-05-24

7.5

Soutien à l'excellence sportive pour la jeunesse - Arielle Legault

ATTENDU QUE Arielle Legault, citoyenne de Sainte-Anne-des-Lacs, a remporté la 7^{ème} position en ski alpin lors du championnat international du 18 novembre 2023 ;

ATTENDU QUE Arielle Legault, citoyenne de Sainte-Anne-des-Lacs, a remporté la 2^{ème} position en ski alpin lors du championnat provincial du 6 avril 2024 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal porte la voix des citoyens de Sainte-Anne-des-Lacs pour transmettre à Arielle Legault nos plus sincères félicitations ;

ATTENDU la politique de soutien à l'excellence sportive pour la jeunesse.

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE

De lui remettre une bourse de 500 \$ pour sa 7^{ème} position à une compétition internationale ;

De lui remettre une bourse de 200 \$ pour sa 2^{ème} position à une compétition provinciale.



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 13 mai 2024

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-11001-970.

8.0 URBANISME

8225-05-24

8.1

Avis de motion et adoption du premier projet de règlement numéro 1001-43-2024 modifiant le règlement de zonage 1001 afin de préciser l'autorisation relative à l'installation d'un quai pour les usages commerciaux, industriels et publics

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose un avis de motion que lors d'une prochaine assemblée un projet de règlement sera soumis au vote afin de modifier le règlement numéro 1001-43-2024 modifiant le règlement de zonage 1001 afin de préciser l'autorisation relative à l'installation d'un quai pour les usages commerciaux, industriels et publics.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De déposer et d'adopter le premier projet de règlement numéro 1001-43-2024 modifiant le règlement de zonage 1001 afin de préciser l'autorisation relative à l'installation d'un quai pour les usages commerciaux, industriels et publics ;

Qu'une consultation publique sur le projet se tiendra le mercredi 29 mai 2024 à 19 h.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8226-05-24

8.2

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 avril 2024

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 avril 2024.

8227-05-24

8.3

Demande de dérogation mineure - 740 chemin Sainte-Anne-des-Lacs

ATTENDU la demande de dérogation mineure pour régulariser l'agrandissement d'un bâtiment principal résidentiel dont le point le plus près de la fondation se trouve à une distance de 7,2 mètres de la ligne avant secondaire alors que les articles 22 et 101 du règlement de zonage numéro 1001 (grille zonage P303) demande une marge de recul avant secondaire minimum de 10,7 mètres ;

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à la demande ;



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 13 mai 2024

ATTENDU la recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 15 avril 2024 ;

ATTENDU QUE le conseil a entendu et pris en considération les commentaires des personnes intéressées par la demande.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'accorder une dérogation mineure afin de régulariser l'agrandissement d'un bâtiment principal résidentiel dont le point le plus près de la fondation se trouve à une distance de 7,2 mètres de la ligne avant secondaire alors que les articles 22 et 101 du règlement de zonage numéro 1001 (grille zonage P303) demande une marge de recul avant secondaire minimum de 10,7mètres.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Les Solutions Municipales Ducharme, Farnham (Qc), Tél. 1-800-363-9251, No. F029

8228-05-24

8.4

Demande de dérogation mineure - 1260 chemin Sainte-Anne-des-Lacs

ATTENDU la demande de dérogation mineure pour régulariser l'agrandissement d'un bâtiment principal résidentiel dont le point le plus près de la fondation se trouve à une distance de 0,24 mètre de la bande de protection riveraine de 10 mètres en lieu et place des 5 mètres additionnels requis à l'article 596 du règlement de zonage numéro 1001 ;

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à la demande ;

ATTENDU la recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 15 avril 2024 ;

ATTENDU QUE le conseil a entendu et pris en considération les commentaires des personnes intéressées par la demande.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'accorder une dérogation mineure afin de régulariser l'agrandissement d'un bâtiment principal résidentiel dont le point le plus près de la fondation se trouve à une distance de 0,24 mètre de la bande de protection riveraine de 10 mètres en lieu et place des 5 mètres additionnels requis à l'article 596 du règlement de zonage numéro 1001.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7439



No de résolution
ou annotation

8229-05-24

Séance ordinaire du 13 mai 2024

8.5 **Demande de dérogation mineure - 85 chemin des Loriots**

ATTENDU la demande de dérogation mineure pour autoriser l'agrandissement d'un bâtiment principal résidentiel sur un matricule regroupant 3 lots avec le point le plus près de la fondation à une distance de 4,56 mètres de la ligne latérale alors que les articles 22 et 101 du règlement de zonage numéro 1001 (grille zonage H205) demandent une marge de recul latérale de 7,6 mètres ;

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à la demande ;

ATTENDU la recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 15 avril 2024 ;

ATTENDU QUE le conseil a entendu et pris en considération les commentaires des personnes intéressées par la demande.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'accorder une dérogation mineure pour l'agrandissement d'un bâtiment principal résidentiel avec le point le plus près de la fondation à une distance de 4,56 mètres de la ligne latérale alors que les articles 22 et 101 du règlement de zonage numéro 1001 (grille zonage H205) demandent une marge de recul latérale de 7,6 mètres. Le tout conditionnellement à l'émission préalable d'un permis de lotissement dont l'opération cadastrale aura pour effet de faire un seul et même lot distinct avec l'immeuble visé par la demande.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8230-05-24

8.6 **Demande de dérogation mineure - 6 chemin des Frênes**

ATTENDU la demande de dérogation mineure en regard du 6, chemin des Frênes pour autoriser l'agrandissement d'un bâtiment principal résidentiel avec le point le plus près de la fondation à une distance de 5,11 mètres de la ligne arrière alors que les articles 22 et 101 du règlement de zonage numéro 1001 (grille zonage H207) demandent une marge de recul arrière de 6 mètres ;

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à la demande ;

ATTENDU la recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 15 avril 2024 ;

ATTENDU QUE le conseil a entendu et pris en considération les commentaires des personnes intéressées par la demande.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'accorder une dérogation mineure pour l'agrandissement d'un bâtiment principal résidentiel avec le point le plus près de la fondation à une distance de 5,11 mètres de la ligne arrière alors que les articles 22 et 101 du règlement de zonage numéro 1001 (grille zonage H207) demandent une marge de recul arrière de 6 mètres.



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 13 mai 2024

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8231-05-24

8.7

Entérinement de la nomination de madame Montaha Sbeiti au poste d'inspectrice en urbanisme

ATTENDU la vacance du poste d'adjoint(e) à l'urbanisme depuis le 21 avril 2023 ;

ATTENDU QU'un processus de sélection a été effectué conformément à la Politique de dotation en ressources humaines ;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'entériner l'embauche de madame Montaha Sbeiti, au poste d'inspectrice en urbanisme à l'échelon 2 du groupe D en date du 13 mai 2024 ;

Que les conditions de travail et la période de probation soient celles prévues à la convention collective présentement en vigueur.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-61000-141.

9.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

8232-05-24

9.1

Approbation du bilan 2023 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (S.C.R.I.)

ATTENDU la recommandation émise par les membres du conseil municipal à l'effet de procéder à l'adoption du bilan 2023 en sécurité incendie pour le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut en vue de sa transmission au ministère de la Sécurité publique (MSP).

IL EST PROPOSÉ PAR JOHN DALZELL, CONSEILLER

D'approuver le bilan 2023, dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (S.C.R.I.) et en autorise donc sa transmission à la direction des incendies du MSP ;

De transmettre la présente résolution à la MRC des Pays-d'en-Haut.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 13 mai 2024

Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8233-05-24

9.2

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité sécurité publique tenue le 16 avril 2024

John Dalzell, conseiller dépose le procès-verbal de la séance du comité Sécurité publique tenue le 16 avril 2024.

10.0 ENVIRONNEMENT

8234-05-24

10.1

Octroi d'un mandat pour la réalisation d'une étude portant sur la protection et l'intégration de l'eau souterraine en aménagement du territoire

ATTENDU la reconnaissance de l'importance des eaux souterraines en tant que patrimoine naturel de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire entamer un processus de réflexion sur l'établissement d'une stratégie de protection et d'intégration de l'eau souterraine dans l'aménagement de son territoire ;

ATTENDU l'absence d'un réseau d'aqueduc municipal et la présence de plus de 1100 puits répertoriés sur le territoire au Système d'information hydrogéologique du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs, ce qui représente une pression non négligeable sur la ressource ;

ATTENDU le développement résidentiel anticipé de la Municipalité ainsi que l'imperméabilisation des surfaces inhérentes à ce développement auront des impacts accentuant la pression sur la quantité d'eau souterraine disponible ;

ATTENDU l'information concernant le potentiel de captage des eaux souterraines du territoire est à toute fin pratique inconnue ;

ATTENDU la Politique environnementale de la Municipalité, ses principes directeurs ainsi que l'objectif 24 de cette dernière ;

ATTENDU la priorisation de l'étude de protection et d'intégration de l'eau souterraine dans l'aménagement du territoire par le Comité consultatif en environnement ainsi que la résolution 8135-02-24 ayant suivi ;

ATTENDU QU'UNE offre de services a été obtenue de la part de la firme Englobe afin d'obtenir les connaissances de base pour l'établissement d'une stratégie d'intégration et de protection de l'eau souterraine dans l'aménagement du territoire.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'approuver l'octroi du mandat pour des services professionnels dans la réalisation d'une étude portant sur la protection et l'intégration de l'eau souterraine en aménagement du territoire de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, à la firme Englobe, au montant estimé de 19 435,50 \$ excluant les taxes applicables.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 13 mai 2024

Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-47000-411.

8235-05-24

10.2

Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 603-2024 modifiant la clause de taxation du règlement 603-2023

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller donne l'avis de motion du projet de règlement d'emprunt numéro 603-2024 modifiant le règlement d'emprunt numéro 603-2023 pour la réalisation d'une étude d'évaluation de la sécurité du barrage au lac Loiselle afin de modifier le mode de taxation ;

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose le projet de règlement d'emprunt numéro 603-2024 modifiant le règlement d'emprunt numéro 603-2023 pour la réalisation d'une étude d'évaluation de la sécurité du barrage au lac Loiselle.

8236-05-24

10.3

Soutien à la création d'une aire protégée au Parc municipal des Bouleaux à Morin-Heights

ATTENDU l'objectif gouvernemental de protéger des aires de corridors écologiques et ainsi assurer la résilience des écosystèmes naturels de la province du Québec à raison de 30 % du territoire d'ici 2030 ;

ATTENDU la volonté régionale de valoriser nos forêts rares, âgées, encore en excellente condition ainsi que les milieux humides et hydriques les constituants ;

ATTENDU l'opportunité de travailler de concert avec les municipalités locales afin de permettre l'interconnectivité des milieux naturels et ainsi conserver les éco-corridors fauniques de la région ;

ATTENDU la demande de soutien de la municipalité de Morin-Heights pour la création d'une aire protégée au Parc des Bouleaux.

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE

De soutenir la municipalité de Morin-Heights dans sa démarche de création d'une aire protégée au Parc municipal des Bouleaux.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11.0 DIVERS

12.0 CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil.



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 13 mai 2024

13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

DÉBUT

20 H 50

FIN

21 H 44

14.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller propose la levée de la séance.

Catherine Hamé
Mairesse

Anne-Claire Robert
Directrice générale
Greffière-trésorière

Je, Catherine Hamé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.